

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1970-1971

Annexe au procès-verbal de la séance du 19 novembre 1970.

RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1971, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,
Rapporteur général.

TOME III

EXAMEN DES CREDITS ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

(Deuxième partie de la loi de finances.)

ANNEXE N° 38

Défense nationale.

SERVICE DES ESSENCES

Rapporteur spécial : M. Antoine COURRIÈRE.

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, *président* ; Yvon Coudé du Foresto, Georges Portmann, André Dulin, *vice-présidents* ; Jacques Descours Desacres, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, *secrétaires* ; Marcel Pellenc, *rapporteur général* ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, André Colin, Antoine Courrière, André Diligent, Paul Driant, Yves Durand, Marcel Fortier, Lucien Gautier, Henri Henneguella, Gustave Héon, Roger Houdet, Michel Kistler, Modeste Legouez, Marcel Martin, René Monory, Paul Pauly, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Paul Ribeyre, Jean Sauvage, Robert Schmitt, Charles Suran, Louis Talamoni, Henri Tournan.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 1376 et annexes, 1395 (tomes I à III et annexe 45), 1398 (tome VII) et in-8° 308.

Sénat : 53 (1970-1971).

Lois de finances. — Armées - Essences.

Mesdames, Messieurs,

L'évolution de l'activité du Service des Essences fait apparaître, dans le projet de budget annexe pour 1971, une sensible augmentation des recettes, aussi bien au titre de l'exploitation qu'à celui des études et recherches ainsi qu'au titre des dépenses de premier établissement.

Soit les variations suivantes (en millions de francs) :

	1970.	1971 prévisions.	Différences.
Première section :			
Exploitation	555,6	606,7	+ 51,1
Deuxième section :			
Etudes et recherches.....	0,5	1	+ 0,5
Troisième section :			
Dépenses de premier établisse- ment	29	33,5	+ 4,5
Totaux	585,1	641,2	+ 56,1

Soit une majoration globale d'environ 9,6 %.

*
* *

I. — Situation générale du Service.

La gestion de l'année 1969 s'est traduite par un excédent de recettes sur les dépenses, d'un montant de 17,3 millions de francs, ainsi qu'un bénéfice de 12,8 millions de francs au bilan de la même année.

Rappelons que la gestion des années 1967 et 1968 avait été déficitaire.

Pour la gestion en cours de 1970, les prévisions laissent prévoir un excédent de l'ordre de 8 millions de francs.

La situation financière du Service des Essences est donc actuellement satisfaisante.

Ce retournement de situation depuis 1968 a deux causes, d'une part une augmentation des cessions de carburants, d'autre part les majorations de prix décidées par le Service en vue de rétablir la situation du fonds de réserve, qui ne s'élevait plus qu'à 1,4 million en fin 1968.

Au 31 décembre 1969, le solde de ce fonds avait atteint 14,2 millions, montant qui sera beaucoup plus élevé au 31 décembre 1970.

Sur le plan des activités, le volume des ventes de carburants a augmenté sensiblement de 1968 à 1970, soit :

NATURE DES PRODUITS	1968.	1969.	1970.	1971 (prévisions).
	(En mètres cubes.)			
Carburants terrestres.....	275.627	211.602	235.000	244.000
Essence avion.....	62.509	90.291	90.000	91.000
Carburéacteurs	872.700	985.020	1.070.000	1.133.000
Totaux	1.210.836	1.286.913	1.395.000	1.468.000

Si l'augmentation des cessions de carburéacteurs a atteint 21,6 % et celle de l'essence avion 44 %, celles concernant les carburants terrestres ont notablement diminué, de 14,7 %.

Cette évolution dans le volume des produits cédés a pour origine :

- l'augmentation des crédits de carburants accordés aux Armées, particulièrement à l'Armée de l'Air et à l'Aéronautique navale pour les vols aériens ;
- la reprise de la campagne d'expérimentations nucléaires dans le Pacifique en 1970 et qui doit se poursuivre en 1971 ;
- les opérations du Tchad.

Sur le plan de la structure du Service, il n'est pas prévu de modification importante en 1971.

Rappelons que le Service des Essences entretient dans ses dépôts :

- des stocks de mobilisation constitués par les trois Armées sur leurs propres crédits ;
- des stocks de précaution constitués par le Service des Essences, à la disposition de l'état-major des Armées pour pallier

les difficultés d'approvisionnement des Armées dans certaines hypothèses (pénurie de pétrole brut, grève de raffineries) ou assurer le soutien des Armées en cas de crise intérieure ou de tension extérieure, etc. ;

— des stocks courants, dits stocks outils, constitués par le Service des Essences et correspondant aux besoins fonctionnels de l'exploitation du temps de paix.

La situation actuelle des stocks est satisfaisante, sous réserve d'un sensible excédent de carburants terrestres en stocks outils au détriment des stocks de carburéacteurs ; au cours de 1971, il sera procédé à un ajustement de ces approvisionnements en vue d'assurer un meilleur équilibre.

Il est rappelé que le Service des Essences n'a pas compétence pour les approvisionnements en mazout et gas-oil approvisionnés pour les bâtiments de la Flotte, la Marine restant autonome dans ce domaine.

*
* *

II. — Recettes et dépenses d'exploitation.

L'évolution des recettes et des dépenses d'exploitation prévues en 1971, au titre de la première Section, se résume ainsi :

A. — Evolution des recettes.

Le montant des recettes prévues en 1971 au titre de l'exploitation est sensiblement supérieur à celui du budget de 1970, soit (en millions de francs) :

	BUDGET de 1970	PREVISIONS pour 1971	DIFFERENCES
Cessions de carburants et ingrédients.	537,4	586,5	+ 49,1
Cessions de matériels spécialisés.....	13	14,6	+ 1,6
Recettes accessoires.....	3,5	3,5	»
Remboursement par le budget général des dépenses faites au titre des matériels essences des unités militaires (camions-citernes, etc.).....	1,7	2,1	+ 0,4
Totaux	555,6	606,7	+ 51,1

Par rapport à 1970, les recettes prévues pour les seules cessions de carburants et ingrédients, qui sont faites essentiellement aux Armées et accessoirement à d'autres services publics, sont en hausse sensible, soit (en millions de francs) :

	1970 (Prévisions.)	1971 (Prévisions.)	DIFFERENCES
Forces terrestres.....	121,5	129,6	+ 8,1
Gendarmerie	27	28,8	+ 1,8
Armée de l'Air.....	282	312,4	+ 30,4
Marine	36,8	40,9	+ 4,1
Direction technique des armements terrestres	4,9	4,2	— 0,7
Direction technique des constructions aéronautiques	34,9	37,8	+ 2,9
Direction technique des constructions navales	3,5	3,5	»
Direction des poudres.....	0,6	0,6	»
Autres services militaires ou civils (aviation civile, anciens combattants et victimes de guerre, etc.).....	26,2	28,7	+ 2,5
Totaux	537,4	586,5	+ 49,1

Ce sont donc les cessions faites à l'Armée de l'Air qui représentent le plus gros volume, soit, suivant les prévisions, 958.530 mètres cubes en 1971, dont essentiellement des carburéacteurs, sur un montant global prévu de cessions de 1.468.000 mètres cubes.

Sur le plan du prix des cessions, on constate entre août 1969 et août 1970 une augmentation sensible des prix péréqués des carburants ayant pour origine soit l'incidence de la dévaluation du franc, soit la hausse des droits et taxes, soit la conséquence des hausses de salaires sur les frais de gestion.

Ce sont ces relèvements de prix qui, depuis 1969, ont permis de redresser la situation financière du Service.

Les différences entre les prix de cessions péréqués de 1969 à 1970 sont les suivants (par hectolitre) :

	AOUT 1969	AOUT 1970	PART des taxes et droits (2 ^e semestre 1970.)	POUR mémoire : prix civils au 1-7-1970.
Essence militaire auto.....	96,81 F.	98,36 F.	77,50 F.	116 F (1) (supercarburant)
Essence avion.....	97,30	100,08	73,30	113,47
Carburacteur	27,41	28,18	8,20	36,50

(1) L'essence auto militaire possède des caractéristiques physico-chimiques plus proches du supercarburant que de l'essence ordinaire, mais ne supporte que les droits et taxes de cette dernière essence.

B. — Evolution des dépenses.

Les variations de dépenses entre 1970 et 1971 se répartissent ainsi (en millions de francs) :

	CREDITS votés en 1970.	PREVISIONS 1971	DIFFERENCES
Dépenses de personnels.....	50,7	55,4	+ 4,7
Achats de carburants et droits de douane	464,5	504,5	+ 40
Dépenses de fonctionnement et d'exploitation	21,9	23,2	+ 1,3
Amortissements et immobilisations..	10	15	+ 5
Charges sociales.....	8,5	8,6	+ 0,1
Totaux	555,6	606,7	+ 51,1

Les variations de dépenses ont pour origine les mesures suivantes (en millions de francs) :

— les revalorisations des rémunérations de la fonction publique, des salaires et des prestations familiales...	+ 5,8
— l'incidence de la réduction des effectifs (1,5 %) prévue par le troisième plan militaire.....	— 0,7
— l'application des réformes des corps de personnels officiers, des agents administratifs, agents de bureau et création d'emplois (programmeurs).....	+ 0,2
— une augmentation des achats de carburants (en contrepartie de la majoration des crédits alloués aux Armées)	+ 40
— une majoration de la dotation de l'annuité d'amortissement et de divers frais d'exploitation.....	+ 5,8
Total	+ 51,1

L'effectif global du Service doit subir les variations suivantes en 1971, particulièrement en raison de la réduction imposée de 1,5 % des effectifs (effectifs budgétaires) :

	1970.	1971.	Différences.
<i>Personnels militaires :</i>			
Ingénieurs militaires.....	56	56	»
Officiers et ingénieurs de travaux..	193	190	— 3
Agents techniques.....	153	151	— 2
Sous-officiers	12	12	»
<i>Personnels civils :</i>			
Fonctionnaires titulaires.....	421	417	— 4
Auxiliaires et contractuels.....	72	72	»
<i>Personnels ouvriers.....</i>	<i>1.354</i>	<i>1.335</i>	<i>— 19</i>
Totaux	2.261	2.233	— 28

L'effectif qui sera réalisé au 31 décembre 1970 ne s'élèvera en fait qu'à 2.135 personnes.

Pour certaines catégories de personnels, il est constaté un écart important entre les effectifs budgétaires et les effectifs réellement réalisés ; cela est dû à l'interruption du recrutement dans certains corps, dans l'attente de la définition de nouveaux statuts.

C'est ainsi que le recrutement dans l'ancien corps des ingénieurs des travaux a été interrompu en attendant la création du corps de remplacement (officiers du cadre technique).

Le projet de loi portant réforme des corps d'officiers du Service des Essences a été retiré de l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale à la suite de la question préalable opposée par la Commission de la Défense nationale de cette Assemblée ; ce projet doit être présenté à nouveau prochainement.

La réorganisation des cadres d'officiers au sein du Service des Essences est, en définitive, envisagée sur les bases suivantes :

- un cadre de direction qui serait aligné sur celui de l'intendance de l'Armée de Terre ;
- un cadre d'application qui se référerait de même au cadre des fonctionnaires techniques de l'intendance ;
- un corps d'officiers d'administration analogue à celui des autres services des Armées.

Les anciens ingénieurs de travaux conserveraient néanmoins une situation comparable à celle de leurs homologues du Service des Poudres intégrés dans le corps des ingénieurs des études et techniques d'armement.

Il y a lieu d'espérer que la situation statutaire des officiers du Service des Essences soit bientôt clarifiée.

Un décret temporaire est aussi constaté dans le corps des agents techniques, assimilés à des sous-officiers.

Les suppressions d'emplois prévues au budget de 1971 pour les personnels civils ne posent pas de problème du fait du nombre actuel des vacances.

*
* * *

III. — Recettes et dépenses en capital.

Les dépenses en capital concernent distinctement les études et recherches (section II) et les dépenses de premier établissement (section III).

1° *Etudes et recherches.*

Les études et recherches portent à la fois sur les matériels nouveaux de distribution et de transport ainsi que sur les défini-

tions des carburants et lubrifiants à employer par les Armées, particulièrement pour les carburants avions.

Le financement de ces études est assuré par un prélèvement sur le fonds de réserve de même montant que les dépenses, soit les prévisions suivantes (en millions de francs) :

	1970	1971	DIFFERENCES
Autorisations de programme.....	0,35	0,45	+ 0,10
Crédits de paiement.....	0,50	1	+ 0,50

Le volume des études et recherches en 1971 sera donc sensiblement au niveau de celui de 1970.

2° Dépenses de premier établissement.

Ces opérations présentent :

— soit un caractère industriel en vue du fonctionnement du Service ; le financement est alors assuré par des prélèvements sur les fonds d'amortissement et de réserve du Service ;

— soit un caractère extra-industriel en vue de développer l'équipement militaire destiné à permettre la distribution des carburants au sein même des unités ; le financement est alors assuré par une subvention du budget de la Défense nationale (chapitres 54-81 et 53-91 de la Section commune).

Les prévisions de dépenses, qui n'accusent pas de différences très notables par rapport à 1970, sont les suivantes pour 1971 (en millions de francs) :

	1970	1971	DIFFERENCES
<i>Autorisations de programme.</i>			
Dépenses à caractère industriel....	30	30	»
Dépenses à caractère extra-industriel.	6,5	9	+ 2,5
Totaux	36,5	39	+ 2,5
<i>Crédits de paiement.</i>			
Dépenses à caractère industriel....	22	27,5	+ 5,5
Dépenses à caractère extra-industriel.	7	6	— 1
Totaux	29	33,5	+ 4,5

Sur le plan des autorisations de programme, les dépenses prévues à caractère industriel concernent surtout l'entretien et le renouvellement du parc automobile (11,2 millions de francs), l'entretien de l'infrastructure (8,5 millions) et une amélioration des conditions de stockage et de sécurité dans les dépôts, dont un complément des installations du dépôt d'Arles (2,1 millions).

Les dépenses d'équipement à caractère strictement militaire ou extra-industriel portent surtout sur l'achat de matériels d'équipement pour les besoins des unités de l'Armée de Terre (7,5 millions de francs).

*

* *

En conclusion, le projet de budget annexe du Service des Essences pour 1971, s'il ne présente pas de modification notable par rapport à 1970, concrétise l'amélioration de la situation financière du Service, qui correspond d'ailleurs à une évolution des consommations de carburants par les Armées.

Il est souhaitable toutefois que le problème du statut des ingénieurs et officiers du Service, en suspens depuis plusieurs années, trouve une solution.

Sous le bénéfice des observations qui précèdent, votre Commission des Finances soumet à l'appréciation du Sénat le projet de budget annexe du Service des Essences pour 1971.